PROCES VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Date du conseil municipal : *le 14 avril 2016*

Date de convocation du conseil municipal *: le 8 avril 2016.*

Lieu du conseil municipal : *Mairie de SAINT CLAR DE RIVIERE*

Heure du conseil municipal : *la séance est ouverte à 20 h 30*

Listes des présents, absents et pouvoirs *:*

PRESENTS : MM. Etienne GASQUET, Andrée CARDONA, Jocelyn CIMBER, Loïc MAHE, Jean-Pierre PAVAN, Jacques RIZZO, Annie SUD, Barbara TROUGNAC.

ABSENTS : Pierre ALFONSO, Geneviève CASTEX (procuration à Etienne GASQUET), Virginie CAZAUX, Martine GIULIANI (procuration à Andrée CARDONA), Frédéric MERLY (procuration à Annie SUD), Jérôme PACHECO (procuration à Loïc MAHE), Carine RIBEIRO-SAND.

Nomination de la secrétaire de séance *: Madame Annie SUD a été nommée secrétaire de séance.*

I. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA COMMUNE (21/2016)

Madame Andrée CARDONA présente au conseil municipal le Compte Administratif 2015 de la commune qui fait apparaître les résultats suivants :

Section Investissement : excédent : 89 346.43 €.
Section Fonctionnement : excédent : 98 920.40 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le Compte Administratif 2015 de la commune.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
CARDONA	Andrée
CIMBER	Jocelyn
MAHE	Loïc
PAVAN	Jean-Pierre
RIZZO	Jacques
SUD	Annie
TROUGNAC	Barbara

II. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 (22-2016)

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CIMBER	Jocelyn
MAHE	Loïc
PAVAN	Jean-Pierre
RIZZO	Jacques
SUD	Annie
TROUGNAC	Barbara

III. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015 (23-2016)

Madame Andrée CARDONA présente l'affectation du résultat. Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'affectation du résultat ci-dessous :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		98 920,40 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		282 782,63 €
C Résultat à affecter **= A+B (hors restes à réaliser)** **(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)**		**381 703,03 €**
D Solde d'exécution d'investissement		240 498,65 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		0,00 €
Besoin de financement F	**=D+E**	**0,00 €**
AFFECTATION = C	**=G+H**	**381 703,03 €**
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		331 703,03 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		50 000,00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'affectation du résultat tel que proposé.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CIMBER	Jocelyn
MAHE	Loïc
PAVAN	Jean-Pierre
RIZZO	Jacques
SUD	Annie
TROUGNAC	Barbara

IV. SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS

- **ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE (24/2016)**

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions aux associations de la commune de la manière suivante :

3ème âge :	300.00 €
Association culturelle :	300.00 €
Assodezil :	300.00 €
Comité des Fêtes :	5 000.00 €
Foyer rural :	1 000.00 €
SCLO Rugby :	1 010.00 €
Saint Clar Multisports :	200.00 €
Association des écoles :	460.00 €

Il propose en outre d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 300.00 € à l'association ASSODEZIL pour l'animation de la galette du 3ème âge.
D'autre part, il rappelle que l'association de football bénéficie d'une aide de la commune par le versement d'une participation d'un montant de 900.00 € à la commune de LAMASQUERE pour l'utilisation du terrain de football.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'octroyer les subventions comme mentionnées ci-dessus et de prévoir les sommes au BP communal 2016, article 6574.

Les associations cette année organisent ensemble le vide grenier. Loïc MAHE demande si l'association du foot et celle du rugby se sont mis d'accord pour l'utilisation du stade. Monsieur le maire indique qu'il y a incompatibilité entre les horaires d'entrainement des associations. L'association de foot continue donc à s'entraîner sur la commune de LAMASQUERE.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CIMBER	Jocelyn
MAHE	Loïc
PAVAN	Jean-Pierre
RIZZO	Jacques

SUD	Annie
TROUGNAC	Barbara

- **ASSOCIATIONS EXTERIEURES A LA COMMUNE (25/2016)**

Monsieur le Maire donne lecture de plusieurs correspondances d'associations extérieures à la commune sollicitant des subventions :

- Association SIRPEA (Soins informations recherches en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent)
- Association AFSEP (Association française de sclérosés en plaques)
- Association AFM Téléthon
- Association Prévention Routière.

Monsieur le Maire rappelle que la commune octroie des subventions seulement aux associations ayant leur siège social sur le territoire de la commune, aussi il propose de ne pas octroyer de subvention à ces associations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas octroyer de subvention à ces associations.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CIMBER	Jocelyn
MAHE	Loïc
PAVAN	Jean-Pierre
RIZZO	Jacques
SUD	Annie
TROUGNAC	Barbara

V. TAXES LOCALES 2016 (26/2016)

Monsieur le Maire indique qu'il convient de procéder au vote des taux des taxes locales. Monsieur le Maire propose de maintenir les taux de 2015, soit :
Taxe habitation : 14.48 %
Taxe foncier bâti : 21.73 %
Taxe foncier non bâti : 103.42 %

Arrivée de Virginie CAZAUX à 9h05.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter le taux des taxes pour l'année 2016 de la façon suivante : taxe habitation : 14.48 %, taxe foncier bâti : 21.73 %, taxe foncier non bâti : 103.42 %.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn

MAHE	Loïc
PAVAN	Jean-Pierre
RIZZO	Jacques
SUD	Annie
TROUGNAC	Barbara

VI. DISSOLUTION DU POOL ROUTIER DU MURETAIN : REGULARISATION (27/2016)

Suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal du Pool Routier du Muretain, il convient de régulariser la somme inscrite au compte 238 « avances versées sur commande d'immobilisation corporelles » utilisé à tort à compter du 01/01/2006 pour le paiement des factures d'investissement du SI du Pool Routier du Muretain.

Ces sommes ont contribué à augmenter à tort le besoin de financement de la section d'investissement ainsi qu'une hausse du résultat à affecter en autofinancement.

Il s'agit d'enregistrer une écriture d'ordre budgétaire d'un montant de 614 259.36 € par l'émission d'un mandat au compte 1068 et par l'émission d'un titre de recettes au compte 238.

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le conseil municipal décide de procéder à cette régularisation en inscrivant au budget primitif 2016 les sommes nécessaires.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn
MAHE	Loïc
PAVAN	Jean-Pierre
RIZZO	Jacques
SUD	Annie
TROUGNAC	Barbara

VII. CREATION D'UN BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT COMMUNAL DE SAINT CLAR DE RIVIERE (28/2016)

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il serait intéressant de vendre des parcelles de terrains qui se situent dans la continuité du groupe scolaire afin d'apporter de la trésorerie à la commune pour le financement de projets futurs, notamment la construction d'une salle multi activités derrière le groupe scolaire.

150 000.00 € seront transféré au Budget Annexe afin de couvrir les frais liés aux aménagements des parcelles (division parcellaire, voirie, actes notariés …). Le budget annexe sera clôturé à la fin de l'opération. Considérant la nécessité d'individualiser l'ensemble de la gestion des dépenses et recettes nécessaires à la création du lotissement communal de SAINT CLAR DE RIVIERE dans un budget annexe,

Le conseil municipal approuve la création d'un budget de comptabilité M14 dénommé « budget annexe lotissement **communal de SAINT CLAR DE RIVIERE »** dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à la gestion en régie du lotissement et autorise le Maire à signer tous les documents découlant de ces décisions.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn
MAHE	Loïc
PAVAN	Jean-Pierre
RIZZO	Jacques
SUD	Annie
TROUGNAC	Barbara

VIII. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA COMMUNE (29/2016)

Madame Andrée CARDONA présente à l'assemblée délibérante le budget primitif 2016.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le Budget Primitif 2016 de la commune équilibré en recettes et en dépenses à la somme de :

Section Investissement : 1 402 960.00 €.
Section Fonctionnement : 796 848.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le Budget Primitif 2016.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn
MAHE	Loïc
PAVAN	Jean-Pierre
RIZZO	Jacques
SUD	Annie
TROUGNAC	Barbara

IX. Reprise de concessions

1 - La concession n° 195 : (30/2016) :
Elle a été accordée le 13 avril 1984 pour une durée de 30 années pour Monsieur Gabriel FAUROUX, sur l'emplacement n° A-4-139 du cimetière communal.

Selon nos informations, le titulaire de cette concession est décédé depuis de nombreuses années. Malgré les affichages effectués sur le site, personne ne s'est présenté afin de renouveler le contrat de cette concession.

Deux années s'étant écoulées depuis la fin du contrat de concession, fixée au 12 avril 2014, Monsieur le maire propose de délibérer afin d'autoriser la reprise au nom de la commune de la concession n°195.

Il sera procédé à l'exhumation des restes des personnes inhumées dans le terrain ainsi repris et à leur réinhumation dans l'ossuaire spécialement aménagé à cet effet dans le cimetière communal, conformément à l'article R 2223-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de procéder à la reprise de la concession portant le n°195, emplacement A-4-0139.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn
MAHE	Loïc
PAVAN	Jean-Pierre
RIZZO	Jacques
SUD	Annie
TROUGNAC	Barbara

2 - La concession n° 196 : (31/2016) :
Elle a été accordée le 13 avril 1984 pour une durée de 30 années à Mademoiselle DUPUY pour l'inhumation de Madame Elisabeth DUPUY née GALERANT, sur l'emplacement n° A-4-136 du cimetière communal.

Selon nos informations, le titulaire de cette concession est décédé depuis de nombreuses années. Malgré les affichages effectués sur le site, personne ne s'est présenté afin de renouveler le contrat de cette concession.

Deux années s'étant écoulées depuis la fin du contrat de concession, fixée au 12 avril 2014, Monsieur le maire propose de délibérer afin d'autoriser la reprise au nom de la commune de la concession n°196.

Il sera procédé à l'exhumation des restes de la (ou des) personnes inhumée(s) dans le terrain ainsi repris et à leur réinhumation dans l'ossuaire spécialement aménagé à cet effet dans le cimetière communal, conformément à l'article R 2223-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de procéder à la reprise de la concession portant le n°196, emplacement A-4-0136.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn
MAHE	Loïc
PAVAN	Jean-Pierre
RIZZO	Jacques
SUD	Annie
TROUGNAC	Barbara

X. C.D.G.31 : CONVENTION DE PARTICIPATION EN SANTE ET PREVOYANCE (32/2016)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la mission optionnelle « convention de participation en santé et prévoyance », le CDG 31 invite les employeurs territoriaux du département à lui donner mandat pour participer à la mise en concurrence au titre de la couverture Santé, Prévoyance ou les deux.

Le mandat donné n'engage en rien la collectivité qui pourra choisir à l'issue des mises en concurrence correspondantes d'adhérer ou non au service. Le mandat permet de garantir les possibilités d'adhésion et donne un poids à la consultation susceptible de générer un effet plus favorable de mutualisation.

Aussi, Monsieur le maire propose de donner mandat au CDG 31 pour participer à la mise en concurrence au titre de la couverture Santé et Prévoyance.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide à l'unanimité de suivre cette proposition.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn
MAHE	Loïc
PAVAN	Jean-Pierre
RIZZO	Jacques
SUD	Annie
TROUGNAC	Barbara

XI. CONVENTION D'ACHAT ET DE GESTION D'UN CAMION NACELLE ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°6-2016 (33/2016)

Suite au désistement de la commune de SAINT HILAIRE, Monsieur le Maire propose au conseil municipal, de délibérer à nouveau sur l'acquisition groupée d'un camion nacelle avec les communes de Labastidette, Lavernose-Lacasse et Le Fauga. A cet effet, il donne lecture de la convention dans sa nouvelle version.

Après diverses consultations, le montant du devis offrant un meilleur rapport qualité-prix s'élève à 59 299.90 €HT soit 70 922.68 €TTC, avec une option stabilisation variable de 2 500.00 €HT soit 3 000.00 €TTC. Soit un montant total d'acquisition de 61 799.90 €HT soit 73 922.68 €TTC.

Les 4 communes pourront, moyennant une participation à l'acquisition et aux frais d'entretien de ce camion nacelle, l'utiliser en fonction d'un planning annuel.

Une convention d'achat et de gestion partagée a été rédigée à cet effet par les communes intéressées. Monsieur le Maire en donne lecture et demande à l'assemblée d'autoriser sa signature.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de son président et après discussion autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention d'achat (pour un montant de 61 799.90 €HT, soit 73 922.68 €TTC) et de gestion partagée d'un camion nacelle.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn
MAHE	Loïc
PAVAN	Jean-Pierre
RIZZO	Jacques
SUD	Annie
TROUGNAC	Barbara

XII. ADHESION DE LA COMMUNE AU GROUPEMENT DE COMMANDES CONDUIT PAR LA VILLE DE MURET POUR L'ACHAT DE FOURNITURES DIVERSES DE CARBURANTS (34/2016)

La Ville de Muret achetant divers carburants (Gasoil Non Routier (GNR), Gasoil Premier – super sans plomb 95) pour le fonctionnement des véhicules de ses services techniques et certaines autres communes membres de l'Agglo Muretain, achetant également ce type de fournitures, il est apparu qu'un groupement de commandes pour l'achat en commun de ces fournitures pourrait aussi par effet de volume, générer des économies.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'adhérer au groupement de commandes précité, conformément aux dispositions de l'Article 8 du Code des Marchés Publics.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une Convention qu'il est proposé d'adopter.

Le groupement prendra fin au terme du marché passé pour une durée d'un an (année civile 2016) reconductible 2 fois (soit une durée maximale de : 3 ans), soit au plus tard jusqu'au 31 décembre 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve l'adhésion au groupement de commandes constitué par la Ville de Muret, accepte les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CAZAUX	Virginie
CIMBER	Jocelyn
MAHE	Loïc
PAVAN	Jean-Pierre
RIZZO	Jacques
SUD	Annie
TROUGNAC	Barbara

XIII. QUESTIONS DIVERSES

1 – Choix du nom de la région : Monsieur le maire donne lecture d'une lettre émanant de Madame la Présidente de région au sujet du nom de la région.

2 – Fusion de communautés d'agglomération : au 1er janvier 2017, les communautés de communes d'AXE SUD, le Muretain agglo et CCRCSA (communauté de communes rurales des coteaux du Savès et de l'Aussonnelle) vont fusionner. A terme le nouveau groupement de communes comptera 26 communes et environ 120 000 habitants.

3 – Dépôt de gerbe du 8 mai : Virginie CAZAUX suggère d'inviter les enfants de l'école au dépôt de gerbe.

4 – Travaux : Virginie CAZAUX demande l'état d'avancement du projet de construction de la médiathèque. Actuellement les travaux sont estimés à 800 000.00 €. Monsieur GASQUET indique qu'il préfère, vu la conjoncture, investir dans le bâtiment multi activités qui se situera derrière le groupe scolaire. D'autre part, il souhaite entreprendre la réhabilitation thermique et la mise en accessibilité de l'ancienne école accueillant les associations et la bibliothèque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.

Tableau des signataires :

Noms	Prénoms	Signatures
GASQUET	Etienne	
CARDONA	Andrée	
CAZAUX	Virginie	
CIMBER	Jocelyn	
MAHE	Loïc	
PAVAN	Jean-Pierre	
RIZZO	Jacques	
SUD	Annie	
TROUGNAC	Barbara	